

Première mission : réduire nos déchets !

- **Lutter contre le sur-emballage** : je choisis les produits les moins emballés, au détail ou en vrac. Je privilégie les grands conditionnements. Je cuisine moi-même des produits frais. J'utilise des sacs réutilisables pour mes courses. Je choisis des emballages recyclables.
- **Composter chez soi** : je m'équipe d'un bac à compost en contactant mon intercommunalité ou je le fabrique moi-même. Je composte les déchets de cuisine (épluchures, pain rassis, essuie-tout, filtres et marc de café, coquilles d'oeufs, sachets de thé...) et les déchets de jardin (feuilles, fleurs fanées, petits branchages, écorces, tontes de pelouse...).
- **Réemployer et réutiliser** : je répare ou fais réparer. Je donne à une personne de mon entourage ou à une association. Je vends et achète d'occasion. Je réutilise en détournant les objets de leur fonction première. J'emprunte ou je loue du matériel.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** : je fais une liste de courses et je n'achète pas plus que mes besoins. Je termine rapidement les produits entamés. Je gère les stocks de mon frigo et de mon congélateur. Je cuisine mes restes de repas.



« **Notre mission à tous ?
Réduire nos déchets
et bien les trier !
Ainsi nous préservons
notre environnement !** »

Deuxième mission : trier nos déchets !

- **Dans le bac jaune, je mets** : les bouteilles, bidons et flacons en plastique avec leurs bouchons, les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, bouteilles de sirop, bouchons et couvercles en métal...), les briques alimentaires.
- **Dans le bac bleu, je mets** : tous les emballages en papier et en carton (boîtes de céréales, cartons de pizza, sachets de pain...), les journaux, revues et magazines, tous les autres papiers (papiers de bureaux, enveloppes blanches...).
- **Dans le bac vert, je mets** : tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux), sans leur couvercle ou leur bouchon.
- **J'utilise également les déchèteries** et les points de collecte spécifiques pour les déchets spéciaux (piles, batteries, ampoules, médicaments, encombrants, déchets électroniques, textiles...).
- **Le recyclage des déchets permet de :**
 - donner une seconde vie aux déchets : les déchets recyclables sont transformés en de nouveaux objets prêts à vivre une nouvelle vie,
 - protéger notre environnement : en recyclant la matière contenue dans nos déchets, on économise les ressources naturelles (bois, pétrole, minéral...), mais aussi l'eau et l'énergie.

Centre de valorisation des ordures ménagères

Trier - Traiter - Valoriser
SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme



Transformons nos déchets en ressources !



Bienvenue au Centre de valorisation d'Etoile sur Rhône !

L'objectif de cette usine est de séparer les déchets de la poubelle d'ordures ménagères afin de les valoriser au maximum :

les déchets organiques sont transformés en compost, utilisé par les agriculteurs,

les déchets combustibles sont extraits afin d'être transformés en énergie.

Fiche d'identité de l'usine

Ouverture avril 2013
Optimisation 2018/2019
Capacité 80 000 tonnes /an
Nombre de salariés 20 personnes
Rayon d'action 190 communes
Population concernée 280 000 habitants

Que contiennent les poubelles d'ordures ménagères ?



50%
déchets non recyclables

230kg
d'Ordures
Ménagères
Résiduelles
PAR HABITANT
ET PAR AN

50%
déchets organiques

C'est à la maison qu'il faut bien trier ses déchets !

Si le tri était réalisé correctement par tous, la poubelle d'ordures ménagères ne devrait pas contenir de déchets qui auraient dû être triés. Dans le centre de valorisation, les déchets recyclables ne peuvent pas être récupérés pour être remis dans les bonnes filières.

Le fonctionnement de l'usine



6

Le stockage et l'expédition du compost

Le compost mûr est contrôlé et stocké en attendant d'être utilisé par les agriculteurs locaux.

5

Le traitement de l'air

L'air du site est dépoussiéré et désodorisé.

4

La fermentation et la maturation

La matière organique se transforme peu à peu en compost.

3

La préparation des déchets combustibles

Les déchets combustibles sont extraits de la chaîne de tri et sont envoyés vers l'usine de Beaugard-Baret pour être préparés. Ils seront ensuite utilisés dans des unités de valorisation énergétique.

2

La chaîne de tri

La matière organique et les déchets combustibles sont séparés des autres déchets.

1

La réception et la préparation des déchets

Les camions déversent les ordures ménagères. La dégradation de la matière organique débute dans le bioréacteur.



Le SYTRAD (Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme) est une collectivité territoriale créée en 1992. Il traite les déchets ménagers (tri sélectif et ordures ménagères) de 12 structures intercommunales du centre et du nord Drôme Ardèche, soit près de 510 000 habitants.
+ d'infos : www.sytrad.fr - 04 75 57 80 00 - animation@sytrad.fr

